

Entente de candidature au Programme CFA®

Août 2025

La présente Entente de candidature est conclue entre le CFA Institute, dont le siège social est sis à l'adresse suivante : 915 East High Street, Suite 100, Charlottesville Virginia 22902, États-Unis, et la personne qui s'inscrit à l'examen du Programme CFA (comme décrit ci-dessous) (« vous »).

La présente Entente de candidature s'applique aux examens du Programme CFA qui sont prévus pour août 2025, sous réserve d'un report aux administrations d'examen ultérieures (« Examen du programme CFA »). L'inscription et la sélection de tout rendez-vous d'examen en août 2025 ne sont disponibles que sous réserve de votre accord selon lequel elles seront reportées à un examen reprogrammé si l'une des circonstances énoncées à l'article 11 survient. Si de telles circonstances surviennent, tout rendez-vous d'examen en août 2025 que vous sélectionnez peut être reporté à une autre date de l'année 2025 ou 2026. Un tel report ne vous donnera pas le droit d'annuler votre inscription ou de reporter l'examen à une date d'un mois ou d'une année différente, sauf accord contraire du CFA Institute par écrit.

- 1. Nature juridique de l'Entente de candidature.** En vous inscrivant à l'examen du Programme CFA, vous comprenez, acceptez et convenez de vous conformer à l'Entente de candidature et à toutes [les politiques et règles de test](#), telles que modifiées de temps à autre (« Politiques »). Vous comprenez que le CFA Institute a le pouvoir d'annuler votre résultat d'examen et de rejeter, suspendre ou mettre fin à votre candidature à tout moment en cas de non-respect de l'Entente de candidature ou de toute Politique. Vous comprenez que tous les litiges, réclamations ou controverses (« Litiges ») entre vous et le CFA Institute seront résolus par arbitrage exécutoire comme expressément prévu aux articles 14 et 22 ci-dessous. Vous comprenez qu'en acceptant l'arbitrage, vous renoncez à votre droit de faire entendre et trancher de tels Litiges par un juge ou un jury.
- 2. Inscription au Programme CFA et frais d'inscription.** Vous comprenez que le CFA Institute peut, à sa seule discrétion, restreindre votre accès à l'examen du Programme CFA et au matériel pédagogique si le CFA Institute n'a pas reçu le paiement intégral de vos frais d'inscription de votre part ou d'un tiers après votre inscription et votre enregistrement à l'examen du Programme CFA. Si un tiers, tel qu'un employeur, accepte de payer la totalité ou une partie des frais d'inscription à votre examen, vous demeurez lié par les modalités de la présente Entente de candidature.
- 3. Critères de conduite professionnelle.** En tant que candidat à l'examen du Programme CFA, vous devez respecter l'Entente de candidature, toutes les Politiques et les documents régissant le CFA Institute, y compris les Statuts, le Code d'éthique, les Normes de conduite professionnelle, les Règles de procédure et la Politique de confidentialité, tels que modifiés de temps à autre. La décision du CFA Institute de ne pas prendre de mesures à l'encontre d'un candidat pour violation de ce qui précède ne constitue pas une renonciation au droit du CFA Institute de prendre des mesures contre tout candidat pour une violation future de même nature ou de nature similaire.

- 4. Mauvaise conduite.** Une mauvaise conduite est toute activité ou conduite qui compromet ou tente de compromettre la réputation, l'intégrité, la validité ou la sécurité de l'examen du Programme CFA. Cela comprend toute conduite survenant avant, pendant et après l'administration de l'examen, et inclut une violation de toute Politique, y compris, sans pour autant s'y limiter, les [Règles de bourse](#) pour le Programme CFA. En concluant la présente Entente de candidature, vous acceptez de vous conformer aux règles et aux politiques de l'administrateur du test et de ne pas vous livrer à une mauvaise conduite.
- 5. Violations.** Les mauvaises conduites et les violations de l'Entente de candidature, des Politiques et/ou du Code d'éthique et des Normes de conduite professionnelle du CFA Institute peuvent être portées à l'attention du CFA Institute par de nombreuses sources, notamment des rapports de témoins/surveillants, des réclamations, l'utilisation de données forensiques, des renseignements accessibles au public et/ou l'examen des dossiers du CFA Institute et des fichiers d'examen, y compris les enregistrements vidéo et audio du centre de test. Le CFA Institute peut procéder à un examen ou à une enquête sur toute question impliquant ou semblant impliquer une mauvaise conduite ou une violation. Dans le cadre de ces examens ou enquêtes, le CFA Institute peut (i) contacter toute personne ou entité dont il estime qu'elle peut fournir des renseignements, des documents et/ou une assistance pertinents dans le cadre de l'enquête, (ii) annuler ou retenir votre résultat d'examen, (iii) vous sanctionner, y compris, sans pour autant s'y limiter, en suspendant ou en mettant un terme à votre candidature aux Programmes d'examen du CFA Institute, et/ou (iv) en engageant une procédure judiciaire contre vous. Le CFA Institute peut envoyer des avis et des documents à votre adresse postale ou électronique telle qu'indiquée dans les registres du CFA Institute. Vous devez avertir le CFA Institute en cas de changement d'adresse postale ou électronique.
- 6. Propriété et utilisation du Matériel d'examen.**

 - a. Le dossier d'examen.** Les fichiers d'examen du Programme CFA, les scores et les réponses des candidats aux questions d'examen, y compris les notes (« Matériel d'examen »), font partie du dossier d'examen d'un candidat. Vous acceptez que ces renseignements appartiennent exclusivement au CFA Institute et que vous n'aurez aucun droit d'accéder au Matériel d'examen après sa collecte au centre de test.
 - b. Divulgarion du Matériel d'examen.** L'examen du Programme CFA est un renseignement confidentiel et exclusif du CFA Institute. Vous acceptez de préserver la confidentialité de l'examen du Programme CFA et de ne pas divulguer ou diffuser de quelque manière que ce soit, que ce soit verbalement, par écrit ou par tout moyen électronique connu actuellement ou qui pourrait être disponible à l'avenir, le contenu de l'examen ou toute partie de l'examen. Vous acceptez en outre de ne demander à aucune autre personne de vous divulguer ou de diffuser l'examen ou toute partie de l'examen. Le Matériel d'examen est la propriété exclusive du CFA Institute et est protégé par le secret commercial, les dispositions contractuelles, le droit d'auteur ainsi que d'autres lois. Aucune partie du Matériel d'examen ne peut être copiée ou reproduite en partie ou en totalité par quelque moyen que ce soit, y compris à travers une mémorisation, une prise de notes ou une transmission électronique, sauf autorisation préalable du CFA Institute. Cette interdiction inclut

toute reproduction à l'oral ou à l'écrit ou sur tout « salon de discussion ou groupe fermé » sur internet, babillard électronique, forum ou autre. Toute divulgation non autorisée du contenu de l'examen est susceptible de déboucher sur une procédure judiciaire et/ou disciplinaire.

- c. **Mauvaise utilisation.** Vous vous engagez à pas copier, publier, divulguer, transmettre, vendre, proposer de vendre, publier, distribuer ou autrement transférer, modifier, rétro-concevoir, décompiler, désassembler ou traduire le Matériel d'examen, ou créer des oeuvres dérivées à partir de celui-ci, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, verbal ou écrit, électronique ou mécanique, à quelque fin que ce soit.
7. **Engagement de conduite du candidat.** Au centre de test, vous devrez accepter un engagement de candidat/NDA dans lequel vous acceptez de vous conformer à toutes les Politiques, ainsi qu'à la Norme VII(A) des normes de conduite professionnelle du CFA Institute.
8. **Centres de test et programmation.**
- a. **L'inscription et la programmation** se font en deux étapes : après vous être inscrit à un examen, vous **DEVEZ** programmer la date de votre examen et le lieu du centre de test en suivant les étapes décrites sur le site internet du partenaire de distribution de l'examen avant l'expiration du délai de programmation. Il n'est aucunement garanti qu'un centre de test sera disponible sur le marché souhaité ou que la date et/ou l'heure souhaitées seront disponibles. Si vous devez passer l'examen dans un centre de test qui devient indisponible, vous serez informé du lieu/de l'heure de rendez-vous alternatif ou contacté pour sélectionner un autre lieu et/ou une autre heure de rendez-vous d'examen. **Si vous ne parvenez pas à programmer votre examen avant la date limite de programmation, vous ne serez pas autorisé à passer un examen et vous perdrez vos frais (y compris toutes les taxes). Ceci a pour but de couvrir les frais engagés lors de votre inscription.** Vous acceptez de vous conformer aux règles et politiques de test de l'administrateur du test liées à la santé publique, y compris toutes les exigences en matière de masques, de test ou de vaccination. Tout candidat qui ne respecte pas ces règles et politiques peut se voir refuser l'entrée et perdre les frais d'examen.
 - b. **Frais de reprogrammation de rendez-vous.** Sous réserve de disponibilité et du délai de reprogrammation, vous pouvez choisir de [reprogrammer votre rendez-vous d'examen](#) dans la même fenêtre de test en payant des frais non remboursables de 250 USD.
9. **Aménagements de test.** Le CFA Institute propose l'examen du Programme CFA aux personnes souffrant d'un handicap documenté, conformément à la loi. Les demandes d'aménagement doivent être présentées dans le respect du délai publié. De plus amples renseignements au sujet des demandes d'aménagements de test sont disponibles sur notre site internet.
10. **Politique d'annulation, de remboursement et de report.**
- a. **Demandes d'annulation et de remboursement.** Un remboursement intégral de vos frais d'inscription est disponible dans les quatorze (14) jours suivant le paiement (jusqu'à 23 h 59, heure de l'Est, États-Unis, le quatorzième jour) si vous décidez de résilier la présente Entente de

candidature. Pour résilier, veuillez utiliser l'option de remboursement en libre-service sur votre compte pour obtenir un remboursement dans ce délai de 14 jours. Passé ce délai, les frais d'inscription ne sont plus remboursables. Si vous résiliez dans les quatorze (14) jours suivant le paiement, le CFA Institute remboursera le montant en USD initialement payé. Cependant, en raison des taux de change fluctuants, le CFA Institute ne peut pas garantir que le montant exact que vous avez payé dans une devise autre que la devise américaine sera le montant qui vous sera reversé. Les frais d'inscription ne sont pas transférables. Aucun remboursement ne vous est accordé si vous avez utilisé une [bourse](#), de quelque nature que ce soit, pour vous inscrire au programme CFA.

- b. **Reports payants.** De temps à autre, des reports payants peuvent être disponibles. En payant les frais non remboursables en vigueur à ce moment, vous pourrez peut-être reporter une fois votre inscription à l'examen. Veuillez vous référer à la [Politique de report du Programme CFA](#) en vigueur au moment où vous demandez un report.
- c. **Demandes de report d'urgence.** Les demandes de report à une fenêtre de test ultérieure peuvent être examinées au cas par cas dans des situations admissibles. Le dépôt d'une fausse demande de report d'urgence entraînera une enquête en matière de conduite professionnelle en vertu du Code d'éthique et des normes de conduite professionnelle du CFA Institute et peut entraîner une sanction, une suspension ou une interdiction de participation au Programme CFA. Veuillez vous référer à la [Politique de report du Programme CFA](#) en vigueur au moment où vous demandez un report.

11. Perturbations ou compromission d'examen. Nonobstant toute disposition contraire dans présentes, le CFA Institute et les sociétés tierces prestant des services d'administration d'examen pour le compte du CFA Institute prennent des mesures raisonnables destinées à assurer une administration sûre et standardisée le jour de l'examen. Néanmoins, certains événements et notamment, sans pour autant s'y limiter, des problèmes en matière de logiciel, de matériel informatique ou affectant le lieu de l'examen, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, une tempête, une épidémie ou d'autres catastrophes naturelles, des troubles sociaux ou des actes de terrorisme ou criminels ou leur menace, ou une autorité militaire, para-militaire, politique ou gouvernementale (ou ne serait-ce que la menace d'un tel événement) pourraient interférer avec l'examen. Si le processus normal de test est annulé, interrompu, retardé, mal synchronisé ou autrement perturbé, ou si le contenu de l'examen est compromis en raison d'un événement perturbateur, le CFA Institute et/ou les sociétés tierces pourraient être amenés à modifier la date, l'heure, le lieu ou les conditions de l'examen ou à annuler complètement l'administration de l'examen. Si cela se produit, l'examen peut être reprogrammé à une autre date parmi les dates d'examen qui seront mises à disposition par le CFA Institute à ce moment-là. Le CFA Institute se réserve également le droit de refuser de programmer un rendez-vous ou à un candidat de passer un examen lorsqu'il reçoit des renseignements provenant d'une source fiable tendant à démontrer que le candidat peut avoir une activité perturbatrice dans un centre de test ou avant, pendant ou dans un délai raisonnable après l'administration du test. Si votre nouvelle date d'examen tombe en dehors des dates d'administration actuelles, vous devrez signer une nouvelle entente couvrant toutes les modalités et conditions régissant la nouvelle administration de l'examen. Aucun recours ne sera proposé aux candidats s'ils ont causé ou étaient impliqués dans la conduite

ayant débouché sur la nécessité de reprogrammer l'examen. Eu égard à tout nouveau test ou à toute date de test alternative, le candidat peut demander de passer la totalité de l'examen afin de produire un résultat valide. Le CFA Institute prendra toutes les décisions relatives à l'administration de l'examen ainsi que toute mesure corrective.

12. Erreurs administratives. Le CFA Institute s'efforce à tout moment d'administrer, traiter, préparer, gérer et noter tous les examens en bonne et due forme. Dans le cas peu probable où une erreur administrative surviendrait dans le cadre de l'administration, du traitement, de la préparation, de la gestion ou de la notation de votre examen, le CFA Institute, si cela est possible, la corrigera. Dans les cas où toute partie du service de test n'est pas exécutée ou accomplie, le CFA Institute vous offrira la possibilité de passer un nouveau test sans frais supplémentaires ou de recevoir un remboursement partiel ou total de vos frais de test, à notre discrétion.

13. Politique relative aux résultats. Le CFA Institute vous notifiera lorsque les résultats officiels de votre examen seront disponibles. Vous recevrez un résultat de « réussite » ou « échec » ainsi que des informations sur vos performances dans le domaine thématique (les candidats ayant réussi le niveau III ne recevront pas de détails sur leurs performances dans le domaine thématique). Le CFA Institute ne propose pas de processus d'appel ou de service de nouvelle notation. Tous les candidats doivent compléter un module de compétences pratiques (PSM) par niveau conformément à notre [Politique PSM](#). Le CFA Institute annulera vos résultats d'examen si vous ne remplissez pas un PSM avant la date limite indiquée. Si vos résultats d'examen sont annulés pour une raison quelconque, vous devez vous réinscrire au même niveau et payer tous les frais applicables afin de poursuivre votre parcours dans le Programme CFA.

14. Arbitrage des Litiges. La présente Entente sera régie et interprétée conformément aux lois du Commonwealth de Virginie.

Tout différend ou réclamation découlant de ou lié à ce contrat, ou à sa violation, y compris tous les litiges entre vous et le CFA Institute et/ou l'un de ses sous-traitants, sera réglé par arbitrage administré par l'American Arbitration Association conformément à ses règles d'arbitrage commercial. Tout tribunal compétent peut prononcer un jugement sur la sentence rendue par l'arbitre ou les arbitres.

Les réclamations seront entendues par un arbitre unique. Le lieu de l'arbitrage sera la ville de Charlottesville, Virginie, États-Unis. L'arbitrage sera régi par les lois du Commonwealth de Virginie. L'arbitre ne doit pas accorder de dommages-intérêts consécutifs, spéciaux, exemplaires ou punitifs dans le cadre de tout arbitrage engagé en vertu du présent article. L'arbitre peut déterminer comment les frais et dépens de l'arbitrage seront répartis entre les parties, mais il n'accordera pas d'honoraires d'avocat. Aucun arbitrage ne peut être maintenu en tant que recours collectif, et l'arbitre n'a pas le pouvoir de combiner ou d'agréger les litiges de plus d'une personne, de mener un recours collectif, de prononcer une sentence collective ou une sentence envers toute personne ou entité qui n'est pas partie à l'arbitrage.

En acceptant l'arbitrage conformément à cette disposition, vous renoncez à votre droit de faire entendre votre litige par un juge ou un jury.

- 15. Restrictions de marque.** Aucune disposition de la présente Entente ne vous autorise à utiliser les marques commerciales, les marques de service ou les logos du CFA Institute en dehors d'un badge numérique de niveau I ou de niveau II du Programme CFA tel qu'il peut être développé et concédé sous licence par le CFA Institute à sa seule discrétion.

Consultez les [Directives d'utilisation des marques pour les titulaires de la charte CFA](#) pour obtenir des instructions sur la manière d'utiliser correctement les marques CFA après avoir obtenu votre charte.

- 16. Confidentialité** Les renseignements personnels que nous recueillons dans le cadre du processus d'inscription seront utilisés pour administrer le programme CFA et vous fournir des services. Vos renseignements personnels seront transférés aux États-Unis et traités conformément à la [Politique de confidentialité du CFA Institute](#) et aux lois applicables en matière de confidentialité des données qui s'appliquent à votre juridiction. Des renseignements complémentaires concernant la collecte de vos données à caractère personnel et l'utilisation de la surveillance vidéo et audio dans les centres de test sont fournies dans l'Avis de confidentialité des candidats.

- 17. Exigence réglementaire en Chine :** Le CFA Institute administre le programme CFA en Chine continentale en vertu de l'approbation réglementaire accordée par l'Autorité chinoise de test des compétences professionnelles (Occupational Skills and Testing Authority / OSTA), une division du ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale du pays (MOHRSS). L'OSTA exige que le CFA Institute soumette les renseignements personnels (y compris le numéro d'identification personnel) des candidats au programme CFA résidant et/ou passant des tests en Chine continentale. Le CFA Institute collecte ces renseignements lorsque des résidents en Chine s'inscrivent à des examens et lorsqu'un candidat programme un rendez-vous d'examen en Chine. Le CFA Institute se réserve le droit de ne pas divulguer les résultats d'examen des candidats qui ne fournissent pas, ou fournissent de manière inexacte, tous les renseignements pertinents requis par l'OSTA et prendra les mesures correctives qu'il jugera appropriées. [Apprenez-en davantage sur les données spécifiques que nous partageons avec l'OSTA.](#)

- 18. Réglementation de l'OFAC.** En sa qualité de société américaine, le CFA Institute doit se conformer à la réglementation de l'Office de contrôle des actifs étrangers ([Office of Foreign Asset Control / « OFAC »](#) du Département du Trésor américain. La réglementation de l'OFAC nous interdit d'entretenir des relations commerciales avec des personnes qui résident habituellement dans certains pays ainsi qu'avec des personnes / entités inscrites sur la liste des ressortissants spécialement désignés (« SDN »). En vous inscrivant à l'examen, vous déclarez que ces restrictions ne s'appliquent pas à vous ni à votre employeur. Si vous tentez de vous inscrire à un examen malgré les sanctions applicables, nous annulerons votre inscription. Consultez la [politique de conformité à l'OFAC](#) avant de vous inscrire à l'examen du Programme CFA.

- 19. Sous-traitants tiers.** L'examen du Programme CFA est administré par un ou plusieurs sous-traitants indépendants autorisés.

- 20. Limites de responsabilités** Vous reconnaissez et acceptez que le CFA Institute ne saurait être responsable envers vous au titre de toute réclamation liée d'une quelconque manière à l'examen du Programme CFA, y compris toute réclamation liée à l'inscription, aux frais d'examen, ou à l'environnement de test, y compris, sans pour autant s'y limiter, en raison de blessures corporelles ou du vol d'objets personnels, et au titre de toute action, omission ou violation de la loi, lorsque cela vous est imputable ou est imputable à une société tierce prestant des services de test, engagée par le CFA Institute pour exécuter ses obligations en vertu de la présente Entente de candidature. Le CFA Institute ne sera pas responsable des pertes qui n'étaient pas prévisibles pour le CFA Institute et pour vous lors de la conclusion de la présente Entente de candidature, des pertes qui ne découlent pas d'une violation nous étant imputable ou des pertes commerciales et/ou des pertes subies par des non-consommateurs. **LE CFA INSTITUTE NE SERA RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU DÉBOUCHANT SUR DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS NI DE TOUTE PERTE DE PROFITS, DE REVENUS, DE DONNÉES OU D'UTILISATION. LA RESPONSABILITÉ DU CFA INSTITUTE AU TITRE DE DOMMAGES DIRECTS, QU'ILS SOIENT CONTRACTUELS, DÉLICTELS OU AUTRES, SERA LIMITÉE AUX FRAIS QUE VOUS AVEZ VERSÉ AU CFA INSTITUTE EN VERTU DE LA PRÉSENTE ENTENTE.**
- 21. Changements et modifications.** Le CFA Institute se réserve le droit d'interrompre et de modifier le Programme CFA lui-même ou tout élément de celui-ci à tout moment, y compris, sans pour autant s'y limiter, les conditions d'admission au programme, le contenu de l'examen, le score de réussite à l'examen et/ou les politiques de test.
- 22. Droit applicable et for** Les lois du Commonwealth de Virginie, aux États-Unis, régissent la présente Entente de candidature. En cas de réclamation ou de litige, les parties consentent à un arbitrage exclusif dans le Commonwealth de Virginie, aux États-Unis. En outre, tout litige non soumis à arbitrage doit être porté devant les tribunaux d'État ou fédéraux du Commonwealth de Virginie.
- 23. Relation des parties.** Les obligations des parties doivent se limiter à celles expressément stipulées dans la présente Entente de candidature. Aucune partie n'entretient avec l'autre une relation fiduciaire en vertu d'un partenariat, d'une coentreprise ou toute autre méthode créant une telle relation. Aucune personne autre qu'une partie à la présente Entente de candidature avec le CFA Institute pour la fourniture de l'examen du programme CFA ne peut faire appliquer l'une quelconque de ses modalités.
- 24. Réserve de droits.** Outre tout droit et recours disponibles en vertu de la loi ou de la présente Entente de candidature, le CFA Institute se réserve expressément tous les droits et recours découlant d'une violation de la présente Entente de candidature et/ou de toute violation des secrets commerciaux, droits d'auteur et/ou marques déposées du CFA Institute.